



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUOT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent : GENTIN Hervé

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Olivier BELLEC
- Franck HEMON à Marcel QUEMERE
- Marthe LE GUILLOU à René CANTIE

Date de convocation : 13 septembre 2013

Mme Régine SCAER JANNEZ est nommée secrétaire de séance.

SIGNATURE
D'UNE CONVENTION
AVEC L'UBO
ETUDES BOCAGE ET
LIAISONS DOUCES DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, indique que dans le cadre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, des études complémentaires peuvent être menées pour préciser deux thématiques : l'inventaire du bocage et du talus ainsi que le schéma de circulation douce. Ces études complémentaires permettront, grâce à des études sur le terrain, de déterminer précisément les bocages et talus à protéger et de positionner des emplacements réservés pour les déplacements doux.

Des échanges ont eu lieu entre l'institut de géoarchitecture de l'UBO et la commune afin d'établir une convention pour la réalisation de ces missions. Ainsi 6 à 8 étudiants seraient chargés de mener ces études sur l'ensemble de la commune. La rémunération à verser à l'association Géoarchi est fixée à 5 500 €/TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette étude et autorise Le Maire à signer la convention d'études avec l'association Géoarchi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 23 septembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130926-DE1320099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2013

Publication : 26/09/2013